

Projet d'usine de fabrication d'engrais à Bécancour

Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques du BAPE

Messieurs les commissaires,

Je tiens d'abord à préciser que ma démarche est faite à titre personnel, en tant que citoyen de Trois-Rivières résidant sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, directement en face du site du projet proposé. Par ailleurs, je tiens également à préciser que mon intervention n'est pas faite dans un objectif «anti-développement» ou «pas dans ma cour» puisque je suis conscient que ce projet peut avoir des retombées économiques intéressantes pour la région. Cependant, je crois que tout projet doit être réalisé en minimisant le plus possible ses impacts environnementaux et que, conséquemment, tout promoteur doit faire les efforts nécessaires pour chercher à atténuer le plus possible les impacts potentiels de son projet. Or, dans le cas de ce projet, l'analyse des impacts sur la qualité de vie présente des lacunes évidentes que je vais tenter de vous exposer brièvement, tout en vous proposant quelques mesures d'atténuation possibles.

Impacts visuels

L'étude du paysage et des impacts visuels du projet est probablement la partie la plus faible de l'étude d'impact déposée par le promoteur. Il est difficile, voire impossible, de se faire une idée des impacts visuels qui pourront être ressentis sur la rive nord du fleuve sans avoir des simulations visuelles du projet en mains. L'étude d'impact mentionne que certaines infrastructures pourront atteindre jusqu'à 90 m de hauteur. Par ailleurs, le promoteur minimise l'importance de l'impact visuel du projet en mentionnant, d'une part, que les résidences situées sur la rive nord sont éloignées du site du projet, et d'autre part, que le paysage est déjà affecté par la présence de plusieurs usines de même envergure dans le parc industriel. Cette affirmation me laisse supposer que les auteurs de l'étude d'impact ne sont pas venus constater d'eux-mêmes le champ visuel qu'on peut observer à partir de la rive nord. Les deux photos ci-dessous¹, prises à partir du patio derrière ma maison, démontrent que la rive sud apparaît majoritairement boisée, avec très peu d'infrastructures industrielles visibles. Compte tenu de la forte valeur qu'on peut accorder à ce paysage riverain, vous comprendrez donc mon inquiétude face aux impacts visuels de ce projet.

Il en va de même pour les impacts visuels en période nocturne puisque, durant la première partie des audiences publiques, le promoteur a mentionné que l'éclairage de l'usine pourrait ressembler à celui de l'usine de CEPESA (anciennement Petresa) dans le parc industriel. Or, il s'agit pour moi du pire exemple qu'on pouvait donner puisque l'éclairage de cette dernière usine est carrément excessif.

¹ Les deux photos montrent le même angle de vue, la deuxième photo étant plus «zoomée» que la première.



Comme mesures d'atténuation des impacts visuels, j'aimerais que le promoteur fasse tous les efforts possibles pour réduire l'empreinte visuelle des infrastructures du projet sur le paysage, en diminuant par exemple la hauteur de certaines infrastructures ou en les intégrant mieux sur le plan visuel. Pour la période nocturne, j'aimerais que le promoteur réduise au «strict minimum nécessaire» les systèmes d'éclairage sur le site de l'usine. Il est nettement insuffisant de mentionner que les éclairages seront orientés vers le sol, tel qu'indiqué dans l'étude d'impact. Je peux comprendre que des systèmes d'éclairage soient requis en cas de panne ou de bris des infrastructures de l'usine, mais la plupart de ces systèmes d'éclairage n'ont sûrement pas besoin de rester allumés pendant toute la nuit. En plus de réduire les impacts visuels, cela réduirait aussi la consommation d'énergie de l'usine.

Impacts sonores

Comme je l'ai mentionné dans la première partie des audiences publiques, il est difficile d'évaluer les impacts sonores d'un projet à partir de mesures de bruit réalisées au cours d'une seule journée, d'autant plus qu'on ne sait pas exactement dans quelles conditions ces mesures ont été prises (absence ou présence de vents, orientation des vents ?). De plus, des mesures de bruit prises dans une condition X ne peuvent pas être extrapolées à une condition Y. Par conséquent, j'estime que les simulations sonores présentées dans l'étude d'impact sont hasardeuses, voire déficientes.

En plus des sources de bruit présentées dans l'étude d'impact, provenant principalement des compresseurs, deux autres sources de bruit m'inquiètent particulièrement soit le bruit du convoyeur qui va transporter les produits jusqu'au port de Bécancour et le bruit du chargement des bateaux. Ces deux dernières opérations pourront se dérouler 24 heures sur 24, autant le jour que la nuit. Or, la période nocturne est souvent celle où il y a absence de vents et où les bruits provenant du parc industriel sont les plus facilement audibles. Je tiens également à rappeler que le son voyage particulièrement bien au-dessus de l'eau et que les résidents de la rive nord du fleuve peuvent facilement être exposés aux impacts sonores lorsqu'il y a absence de vents ou si les vents soufflent en provenance de la rive sud.

Comme mesures d'atténuation des impacts sonores, j'aimerais que le promoteur fasse tous les efforts possibles pour réduire les sources de bruit. Dans l'étude d'impact, il est mentionné que les compresseurs seront installés à l'intérieur de bâtiments. Il serait sûrement possible de prévoir que ces bâtiments soient bien insonorisés, même si cela sera plus dispendieux. Dans le cas du convoyeur, il en existe différents types et le promoteur devrait choisir celui qui présentera le moins d'impacts sonores, même s'il devait coûter plus cher que les autres types de convoyeurs.

Impacts olfactifs et risques pour la santé humaine

En ce qui concerne les impacts olfactifs et les risques engendrés par la dispersion des polluants sur la santé humaine, je ne suis pas en mesure de juger si l'impact sera non significatif comme le prétend l'étude d'impact. Par contre, il est évident que si des

odeurs d'ammoniacque ou des polluants sont perceptibles dans l'air durant l'exploitation de l'usine, cela affectera inévitablement la qualité de vie de toutes les personnes habitant aux alentours du parc industriel et, éventuellement, leur santé. Je demande donc à la commission de prêter une attention particulière à cet enjeu puisque les problèmes potentiels seront beaucoup plus difficiles à régler une fois que l'usine sera en exploitation.

Risques d'accident

Comme pour toute usine, je suis conscient qu'on ne pourra jamais réduire le risque d'accident à zéro, malgré toute la bonne volonté du promoteur. Je demande donc à la commission de prêter une attention particulière à cet enjeu, notamment sur les moyens de communication qui seront utilisés pour avertir la population dans les minutes suivant un accident. Les propos entendus de la part des divers intervenants lors de la première partie des audiences publiques ne m'ont aucunement rassuré. En supposant, par exemple, qu'un accident survienne pendant une chaude nuit d'été (fenêtres de la maison ouvertes) et qu'un vent modéré de 20 km/h souffle de la rive sud vers la rive nord cette nuit-là, il faudra moins de 10 minutes pour que le panache de polluants engendré par un accident se rende jusque chez moi. Quel est le risque que je fais courir à ma famille dans ces conditions en demeurant à cet endroit ?? C'est la question que je me pose présentement.

Impacts cumulatifs

En terminant, je me questionne sur les impacts cumulatifs liés à l'ajout de plusieurs usines dans le parc industriel dans un avenir rapproché. Chaque nouveau projet industriel, considéré individuellement, pourrait avoir des impacts jugés peu significatifs sur l'environnement. Cependant, pris dans leur ensemble, ces impacts cumulatifs pourraient éventuellement affecter la qualité de vie des personnes habitant aux alentours du parc industriel. Par exemple, un premier projet pourrait faire passer le niveau sonore de 45 à 50 décibels et cela sera jugé non significatif. Le projet suivant fera augmenter le niveau sonore de 50 à 55 décibels et cela sera encore une fois jugé non significatif, et ainsi de suite pour les projets suivants. Pourtant, la qualité de vie des personnes habitant aux alentours du parc industriel finira par en être affectée. Je me questionne donc sur la qualité de vie que ma famille pourra avoir dans 10, 20 ou 30 ans lorsque les projets industriels se seront multipliés dans le parc industriel, de même que sur la valeur marchande de ma propriété, puisque cette valeur est fortement corrélée à notre qualité de vie en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Ceci termine donc mon mémoire. Je vous prie d'agréer, messieurs les commissaires, mes salutations distinguées.



Sylvain Lacasse, 27 septembre 2013